

Département de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/004

Nomenclature préfecture : 3.3 Locations

Service:

Objet:

Direction administrative Sport et Culture

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de

Draveil conclue avec l'association Entente des Nageurs de Draveil

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56. Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours aracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son coordonnées Président, aux figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux pour répondre. possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra ellemême être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger d'un disposent délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

16 FEV. 2024 onformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Draveil conclue avec l'association Entente des Nageurs de Draveil signée le 12 septembre 2023,

CONSIDERANT la demande de l'association Entente des Nageurs de Draveil de bénéficier de créneaux supplémentaires de mise à disposition de la piscine communautaire de Draveil,

DECIDE

ARTICLE 1er: DE SIGNER l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Entente des Nageurs de Draveil modifiant les créneaux de mise à disposition de la piscine communautaire de Draveil.

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

1 5 JAN, 2024

Essonne).

François Duroro

esident de la Communauté d'Agglomération

Président du Département de l'Essonne

François DUROVRAY

Vala Yerres Val de Seine

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 à la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Draveil conclue avec l'association Entente des Nageurs de Draveil

Date de transmission de l'acte :

16/01/2024

Date de réception de l'accusé de

16/01/2024

réception :

Numéro de l'acte :

DP2024-004 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

091-200058477-20240115-DP2024-004-AU

Date de décision :

15/01/2024

Acte transmis par :

Christine TAHON

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.3. Locations